



## Licences 2017/2018

### Destinataires : Secrétaires des clubs/districts

La campagne des licences 2017/2018 est lancée !

Vous trouverez ci-après les **informations essentielles à retenir** pour cette nouvelle édition.

### **Les dates à retenir**

- Arrivée dans les clubs par transporteur des formulaires papier et **pré-remplis\*** de demande de licence « Joueur/Dirigeant » + « Educateur » + « Arbitre » : entre **le 24 mai et le 11 juin**. Vous retrouverez dès maintenant les 3 formulaires de demande de licence sur le [Guide du club](#) :
  - [Demande de licence Joueur / Dirigeant,](#)
  - [Demande de licence Arbitre,](#)
  - [Demande de licence Animateur / Educateur Fédéral / Technique Régional / National,](#)
- Date d'ouverture de la saisie des licences sur [Footclubs](#) : **le 8 juin**.

**\*Les formulaires seront individualisés et seront inscrites les informations concernant le club (nom et n° d'affiliation) et chaque joueur (nom, prénom, date de naissance, catégorie). Chaque club recevra également un lot supplémentaire de formulaires vierges équivalent à 10% du nombre de licenciés du club de la saison 2016/2017.**

### **Les nouveautés**

- Le **certificat médical** devient valable pendant 3 saisons, sous condition. A titre d'exemple : un licencié « Joueur » en 2016/2017 n'aura pas besoin de faire un certificat médical pour sa licence « Joueur » 2017/2018 : cliquez [ici](#) pour le détail des informations
- Les **licences** ne seront plus imprimées : cliquez [ici](#) pour le détail des informations
- Chaque club pourra permettre à ses adhérents de ne plus passer par le formulaire papier, mais par internet pour s'inscrire : cliquez [ici](#) pour le détail des informations (à compter du 26 juin).

### **La saisie des licences**

#### **Rappel :**

**-Licence incomplète** : Si une licence est jugée incomplète par la Ligue, le club a 4 jours francs pour retransmettre la pièce pour conserver la date initiale de saisie. A noter, à défaut de transmission d'élément nouveau par le club sous 30 jours, la licence est supprimée automatiquement.

**-Licence Arbitre** : voir la circulaire [Licence arbitre 2017/2018](#).

### **Questions/réponses**

Le service Licences est à votre disposition :

- par téléphone au 02.40.80.70.77
- par mail [licences@atlantique.fff.fr](mailto:licences@atlantique.fff.fr)
- à la Ligue (172 bd des Pas Enchantés à St Sébastien/Loire – 225 rue de Beaugé au Mans)